



## **Fiche repère pour le 3<sup>e</sup> trimestre de la classe terminale générale et technologique**

Le lycée d'enseignement général et technologique prépare, dans le cadre du cycle terminal, les lycéens au baccalauréat général ou technologique et à la poursuite d'études supérieures. C'est sur l'ensemble de ces deux années que les programmes se déploient de façon à permettre aux élèves d'acquérir les connaissances, les compétences et les capacités nécessaires à l'obtention du baccalauréat et à l'achèvement de leur projet d'orientation. Tout en faisant partie intégrante du parcours des élèves, le dernier trimestre du cycle terminal permet de mettre en place des modalités pédagogiques et des activités qui concourent à asseoir leur réussite en première année d'études supérieures.

La proximité de l'entrée dans l'enseignement supérieur renforce en effet la nécessité d'une maîtrise par tous, tant des contenus d'enseignement que des compétences transversales nécessaires pour réussir. Le dernier trimestre de la classe de terminale est, à cet égard, un moment privilégié pour mettre en œuvre des démarches pédagogiques permettant aux élèves de se familiariser avec les modalités d'apprentissage et la posture des étudiants qu'ils seront bientôt. C'est pourquoi, particulièrement au cours de cette période, les personnels de direction, les équipes enseignantes et éducatives s'engagent collectivement pour que les élèves soient confrontés à une diversité de situations d'apprentissage les préparant au mieux à celles qu'ils rencontreront quelques mois plus tard. Il s'agit, notamment, de renforcer les compétences transversales dont la prise d'initiative, l'autonomie et l'engagement dans les apprentissages ainsi que la coopération, la capacité à s'orienter, dans une école foyer d'une vie intellectuelle en constante construction.

Les exemples présentés dans la page éducol dédiée mettent en lumière des ressources nationales, académiques ou des actions observées dans les établissements. Ils n'ont pas vocation à être modélisants : ils visent à partager des pistes de travail susceptibles d'enrichir les pratiques.

## Renforcer et évaluer les compétences transversales ou interdisciplinaires

En étant libérés des enjeux inhérents à la préparation des épreuves terminales pour les enseignements de spécialité, les professeurs, les équipes éducatives et leurs élèves ont l'opportunité de travailler les contenus des programmes autrement, en valorisant davantage le développement des compétences transversales, atouts capitaux pour réussir dans l'enseignement supérieur et qui concourent à la sécurisation du parcours tout au long de la vie. Le recours à des modalités pédagogiques privilégiant les mises en situation des élèves favorise le développement de ces compétences. Ce moment de l'année est également propice aux échanges liés au projet d'études de l'élève et aux coopérations entre disciplines ou spécialités, notamment dans le cadre de la préparation de l'épreuve du Grand oral. Les attendus des filières qui composeront leur futur cursus reposent sur [les compétences à s'orienter](#) acquises tout au long du parcours scolaire dans les enseignements du tronc commun et, au cycle terminal, dans les enseignements de spécialité.

De la même façon, les modalités d'évaluation peuvent être enrichies en fin d'année pour mieux refléter le degré d'acquisition des compétences transversales, dans toute leur diversité. [Le guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves au lycée général et technologique](#) actualisé en décembre 2022, précise ainsi que de nombreuses productions peuvent être évaluées et prises en compte dans les appréciations et dans les évaluations chiffrées : des projets divers, des exposés, des travaux de recherche, des écrits réflexifs individuels à la suite d'une activité collective, des activités pratiques, des activités expérimentales, des productions collectives, la préparation et la participation à un débat argumenté et réglé, etc.

Dans le Livret Scolaire du Lycée, l'équipe pédagogique et le conseiller principal d'éducation évaluent, au titre des compétences transversales préparatoires à l'enseignement supérieur, les engagements et responsabilités pris par l'élève au sein de l'établissement et son investissement (notamment dans le cadre du « parcours Avenir »). Ces engagements et responsabilités constituent des occasions de mise en situation des élèves favorisant la consolidation des compétences disciplinaires et le développement des compétences transversales.

## Un travail collectif des équipes enseignantes et éducatives

Ainsi, tous les acteurs de la communauté éducative participent à la finalisation de la préparation des épreuves terminales et facilitent les liaisons lycées-établissements d'enseignement supérieur pour une transition plus fluide, tant dans la consolidation des apprentissages disciplinaires que des apprentissages transversaux, dans le respect des missions de chacun. Avec les professeurs, les psychologues de l'éducation nationale contribuent à mettre en œuvre les conditions qui favorisent la mobilisation et encouragent la persévérance scolaire des élèves. Les CPE et l'équipe vie scolaire assurent le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves dans le cadre du projet d'établissement. Ils participent, avec le(s) professeur(s) documentaliste(s), à la prise en charge des élèves hors du temps de classe pour favoriser les apprentissages, notamment en mettant à leur disposition les espaces et les ressources nécessaires. Comme maîtres d'œuvre de l'éducation aux médias et à l'information et par la formation des élèves à l'information documentation, les professeurs documentalistes contribuent pleinement à construire leur autonomie.

Dans la voie générale, comme dans les séries de la voie technologique, la coopération peut être renforcée avec des professeurs de l'enseignement supérieur – universités, sections post bac des lycées, écoles supérieures de l'académie – et les bibliothèques universitaires pour faciliter la transition des élèves vers leur statut d'étudiant. En fonction des partenariats développés, les équipes enseignantes du second degré et de l'enseignement supérieur peuvent s'associer autour de projets pédagogiques communs mobilisant lycéens et étudiants.